

Si les coupables ne sont pas punis, la victime est pénalisée. 22

Soumis par Stéphane

14-02-2011

Dernière mise à jour : 14-02-2011

« Il faut partir de "l'événement criminel", et y revenir. Accepter de se confronter à la chose, à l'acte lui-même. Je ne vois pas comment on peut saisir la portée d'un tel fait, en remonter les causalités et descendre le long de ses conséquences, comprendre le sens qu'il revêt pour ses différents protagonistes, si l'on commence par effacer l'acte, qui est, en même temps qu'une collision matérielle, physique, un foyer de significations. Le "quelles sont les causes" ne peut effacer le "que s'est-il passé ?" Est-ce que vous pouvez comprendre la personnalité de l'auteur, si vous faites abstraction de l'acte ? L'acte n'est-il pas aussi une fenêtre ouverte sur la personnalité ? Le "qui es-tu ?" ne peut remplacer le "qu'as-tu fait ?" Est-ce que vous pouvez comprendre l'attitude ultérieure de la victime, si vous négligez ce qu'elle a vécu ? Le "quel est ton préjudice ?" ne peut remplacer le "que vous est-il arrivé ?" [...]

Or toute une partie de la réflexion de ceux qui militent en faveur d'une dépenalisation radicale et/ou continue semble fondée sur un crime absent. »

(Didier Peyrat, magistrat au Tribunal de grande instance de Pontoise, « Peut-on penser la peine sans le crime ? », séminaire de philosophie du droit 2005-2006, 3ème séance, 12 décembre 2005, Institut des hautes études sur la justice)